

**Madame BERTAGNA expose :**

**VU** l'article L.2241-1 et L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté ministériel en date du 17 décembre 2001 modifié par arrêté en date du 5 décembre 2016, fixant des nouveaux seuils applicables pour la consultation des services de France Domaines,

**VU** la délibération n°DE-1603-0024 en date du 18 mars 2016 portant acceptation du legs,

**CONSIDÉRANT** que suite au legs réalisé par Madame Ginette GIUGE et son acceptation par délibération n°DE-1603-0024 en date du 18 mars 2016, la commune de Vallauris Golfe-Juan est devenue propriétaire d'un lot de copropriété dans la résidence dénommée « Le Tanagra », immeuble cadastré section BY n°49, lots n°64 et 65, situé avenue Georges Clemenceau – rue hoche à Vallauris,

**CONSIDÉRANT** que ces lots constituent un garage fermé et qu'il n'apparaît pas utile pour la commune de les conserver,

**CONSIDÉRANT** l'offre formulée par courrier en date du 21 mai 2021, par un copropriétaire de la résidence, de se porter acquéreur de ce bien au prix de 31 000 Euros (trente et un mille euros),

**CONSIDÉRANT** que ce prix est compatible avec l'évaluation réalisée par la Brigade Domaniale en date du 7 juin 2021,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **APPROUVER** la vente de ces lots de copropriété, lots n°64 et 65, de l'immeuble cadastré section BY49, situé avenue Georges Clemenceau – rue hoche à Vallauris, et occupé au titre d'un bail, au montant de 31 000€ (trente et un mille euros),
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés,
- **PRECISER** que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

- **APPROUVE** la vente de ces lots de copropriété, lots n°64 et 65, de l'immeuble cadastré section BY49, situé avenue Georges Clemenceau – rue hoche à Vallauris, et occupé au titre d'un bail, au montant de 31 000 Euros (trente et un mille euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés,

- *PRECISE* que les dépenses et les recettes en résultant seront inscrites au budget communal.

**ONT VOTÉ POUR :**

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA - M. René ARMANDO -  
Mme Christelle BERTAGNA - M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON - Mme Alexandra  
CORNARDEAU- CHEVAS - M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude PONS - Mme  
Corinne CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI --Mme Andrée  
CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC -M. Cédric  
BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN*

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy GIMENEZ - M. Georges VAZIA  
pouvoir donné à Mme Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir donné à  
Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY pouvoir donné à René ARMANDO  
- Mme Anne Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M. Michel  
MANAGO pouvoir donné à Mme Carine BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir  
donné à Marinette LANGLAIS*

**SE SONT ABSTENUES**

*Mme Emmanuelle CANTONI - Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA -*

*Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.*

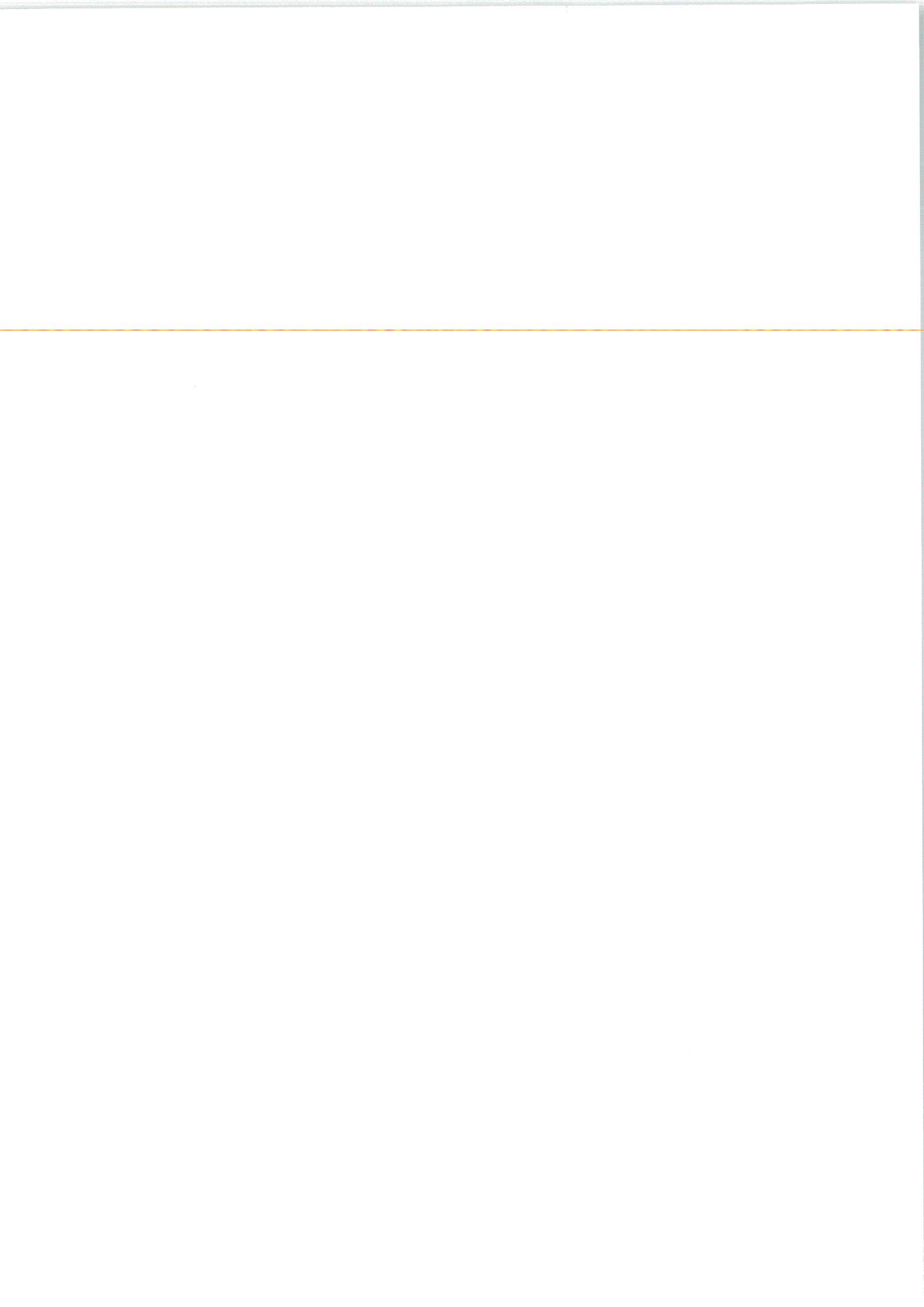
*Et ont signé au Registre les Membres présents.*

*Pour Extrait certifié conforme.*



**LE MAIRE**

**Kevin LUCIANO**



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

IMMEUBLE LE TANAGRA - PARCELLE CADASTREE BY 49 - CESSION GARAGE LOTS N. 64 ET 65  
CONSTITUANT UN GARAGE FERME

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0014 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0014-DE

---

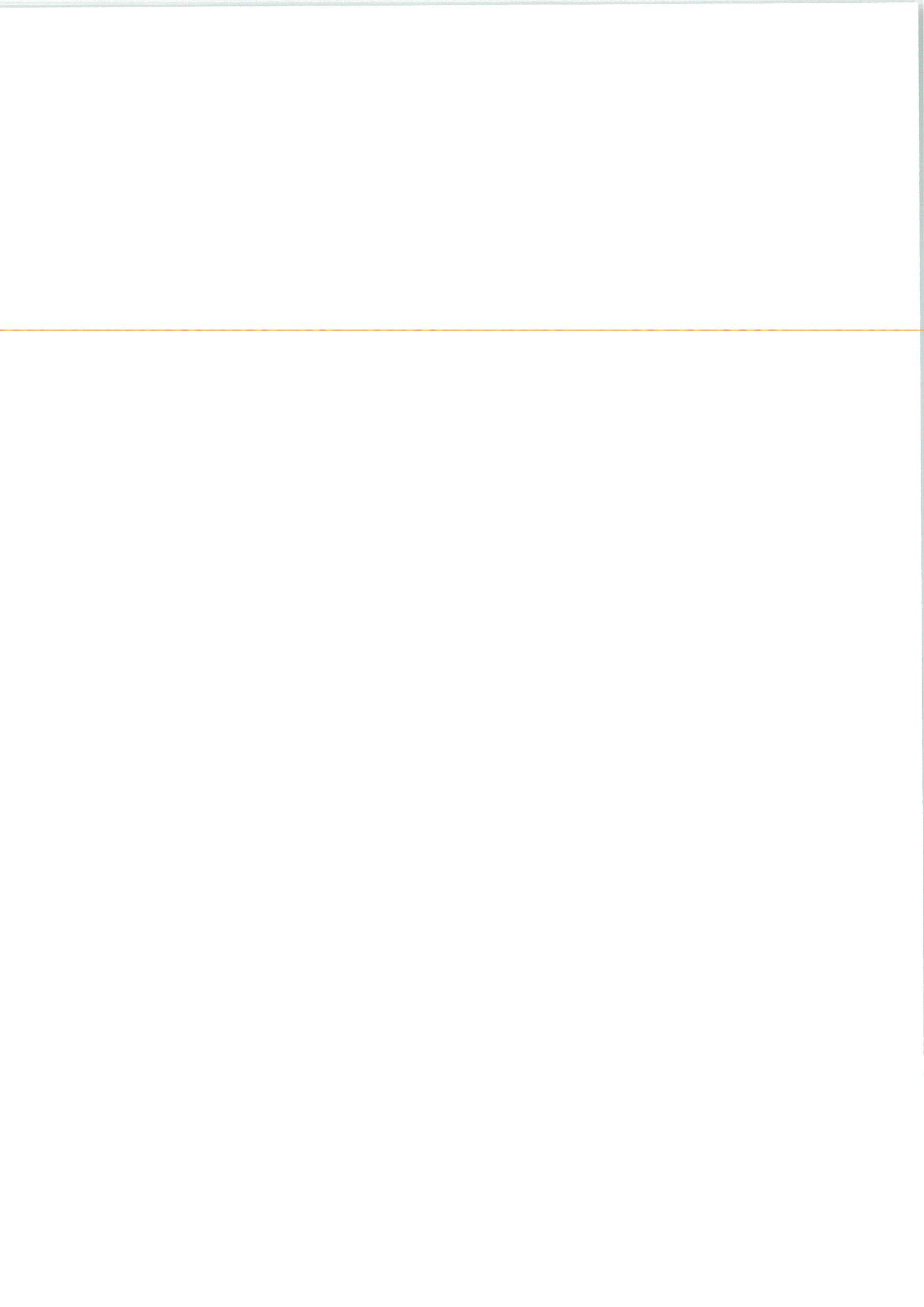
Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes





REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Ayant pris part à la délibération : 33**

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

OBJET :

**RESSOURCES HUMAINES**  
-  
**SUPPRESSION DU POSTE**  
**ET DE L'EMPLOI DE**  
**DIRECTEUR DE**  
**MADOURA**  
-  
**AFFECTATION DES**  
**AGENTS DE**  
**CATEGORIE C**

*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK - Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA - M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA - M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ - Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO - M. Éric CHALVIN - M. Patrick LE HOANG BA - Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON - Mme Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS - M. Philippe SEPTIER - M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI - Mme Emmanuelle CANTONI - Mme Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA-BARBOSA - M. Cédric BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN*

Original

Expédition certifiée conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2109-0013

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie :

Le 01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-préfecture

Le 01 OCT. 2021

Le Maire



EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à Marinette LANGLAIS*

ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA BARBOSA*

## **Monsieur le Maire expose :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la loi n°83-634 du 16 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale :

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relative aux agents non titulaires;

**VU** l'avis du Comité technique en date du 10 mai 2021,

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

**CONSIDÉRANT** qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique,

**CONSIDÉRANT** les travaux très structurants sur l'espace Madoura, qui conduisent à sa fermeture, à la non mise en œuvre d'un service public, à l'impossibilité d'y maintenir un emploi, et à la suppression de cet équipement et des emplois y afférents de l'organigramme général des services qui en découlent,

**CONSIDÉRANT** la suppression d'emploi fondée sur la restructuration du service et une mesure d'économie au sens de la jurisprudence du Conseil d'Etat,

**CONSIDÉRANT** qu'eu égard à la spécificité du poste de chargé de mission, il est impossible aujourd'hui de reclasser le collaborateur sur d'autres tâches,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 mai 2021 pour la suppression du poste de chef de projet de la Galerie Madoura,

**CONSIDÉRANT** la situation administrative de l'agent, collaborateur contractuel de droit public recruté en vertu de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 modifiée, à temps complet,

**CONSIDÉRANT** qu'au regard de cette fermeture, il convient également de préciser que les 2 agents de Catégorie C qui exerçaient leurs missions sur ce site ont été affectés dans d'autres services communaux,



*Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :*

- **ADOPTER** la modification au tableau des effectifs par la suppression du poste de chargé de mission,
- **APPROUVER** la suppression du poste de Directeur non titulaire en charge de l'équipement Madoura,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette procédure et à prendre tous les actes s'y rattachant,
- **PRENDRE ACTE** de l'affectation des agents de catégorie C dans d'autres services communaux,
- **DIRE** que les dépenses et les recettes y afférentes seront inscrites aux budgets communaux correspondants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **ADOPTE** la modification au tableau des effectifs par la suppression du poste ci-avant visé,
- **APPROUVE** la suppression du poste de Directeur non titulaire en charge de l'équipement Madoura,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette procédure et à prendre tous les actes s'y rattachant,
- **PREND ACTE** de l'affectation des agents de catégorie C dans d'autres services communaux,
- **DIT** que les dépenses et les recettes y afférentes seront inscrites aux budgets communaux correspondants.

**ONT VOTÉ POUR :**

**M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA - M. René ARMANDO -  
Mme Christelle BERTAGNA - M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON - Mme Alexandra  
CORNARDEAU- CHEVAS - M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude PONS -  
Mme Corinne CELLAMARO - M. Cédric BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN**

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

**M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy GIMENEZ - M. Georges  
VAZIA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER  
pouvoir donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY pouvoir donné  
à René ARMANDO - Mme Anne Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion  
MUSSO**



SE SONT ABSTENUS :

*Mme Carine BONNUCELLI - Mme Emmanuelle CANTONI - Mme Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine BONNUCELLI - M. Éric AVRIL pouvoir donné à Marinette LANGLAIS*

*Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.*

*Et ont signé au Registre les Membres présents.*

*Pour Extrait certifié conforme.*



*LE MAIRE,*

*Kevin LUCIANO*

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RESSOURCES HUMAINES - SUPPRESSION DU POSTE ET DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR DE MADOURA -  
AFFECTATION DES AGENTS CATEGORIE C

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0013 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0013-DE

---

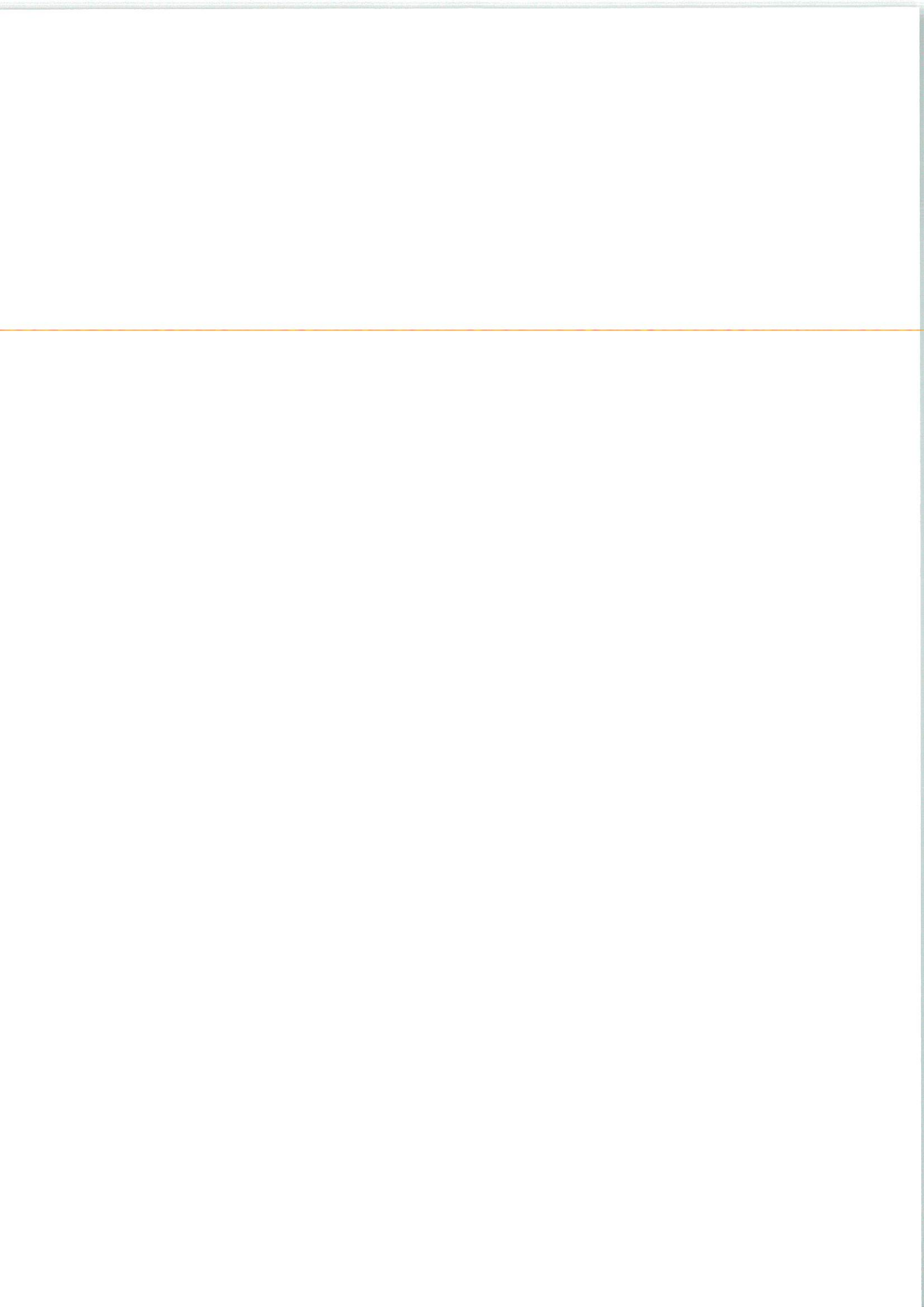
Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes





REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Ayant pris part à la délibération : 33**

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

OBJET :

**RESSOURCES  
HUMAINES**  
-  
**DUREE LEGALE DU  
TEMPS DE TRAVAIL**

*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre  
Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021  
s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de  
ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la  
Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric  
RAZAFIARIZON - Mme Alexandra CORNARDEAU-  
CHEVAS - M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude  
PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI - Mme Emmanuelle CANTONI -  
Mme Andrée CAPPADONA - Mme Marinette  
LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie  
FERREIRA- BARBOSA - M. Cédric BOURGON -  
M. Kevin SEBASTIAN*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent  
THIRY pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne  
Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO  
- M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

- Original  
 Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

**DE-2109-0012**

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le 01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le 01 OCT. 2021

Le Maire





## **Monsieur le Maire expose :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**VU** la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées,

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,

**VU** le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

**VU** l'avis du comité technique du 12 juillet 2021,

**CONSIDÉRANT** que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique et que par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail,

**CONSIDÉRANT** que les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel,

**CONSIDÉRANT** que le décompte du temps de travail effectif se détermine sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies,

**CONSIDÉRANT** que le principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées et qu'ainsi, les cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées,

**CONSIDÉRANT** que le temps de travail peut également être annualisé notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité et que dans ce cadre, l'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;
- maintenir une rémunération identique tout au long de l'année c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

**CONSIDÉRANT** qu'ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité, seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité,

**CONSIDÉRANT** que les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées,

**CONSIDÉRANT** que la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée hors ARTT à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
Nombre de jours travaillés	228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 heures arrondi à 1600 heures
+ Journée de solidarité	+ 7 heures
Total en heures :	1607 heures

**CONSIDÉRANT** en outre, que les garanties à prendre en compte sont les suivantes :

- La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;
- Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures consécutives de travail sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes ;
- L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;
- Les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;
- Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;
- Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche,

**CONSIDÉRANT** que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et selon la durée hebdomadaire appliquée en ville de Vallauris Golfe-Juan de 37h30 hebdomadaires, les agents bénéficient de 14 jours de réduction de temps de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures,



**CONSIDÉRANT** qu'il convient qu'un temps de travail complémentaire soit pris en compte de façon effective au titre de l'ARTT pour un temps journalier arrondi à 5 minutes, et donnant ouverture à 4 demi-journées supplémentaires d'ARTT,

*Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :*

- **ADOPTER** la durée légale annuelle hors ARTT du temps de travail des agents communaux à 1607 heures,
- **ACTER** l'intégration de 5 minutes de travail journalier supplémentaires par agent,
- **ADOPTER** l'ouverture d'un droit à compensation supplémentaire induit du fait de ce temps quotidien et ouvrant droit à 4 demi-journées d'ARTT supplémentaires,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **ADOPTE** la durée légale annuelle hors ARTT du temps de travail des agents communaux à 1607 heures,
- **ACTE** l'intégration de 5 minutes de travail journalier supplémentaires par agent,
- **ADOPTE** l'ouverture d'un droit à compensation supplémentaire induit du fait de ce temps quotidien et ouvrant droit à 4 demi-journées d'ARTT supplémentaires,

**ONT VOTÉ POUR :**

**M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA - M. René ARMANDO -  
Mme Christelle BERTAGNA - M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO - M. Éric CHALVIN -  
M. Patrick LE HOANG BA- Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric  
RAZAFIARIZON - Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS - M. Philippe  
SEPTIER- M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI -Mme Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS -  
Mme Emélie LEDUC -M. Cédric BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN**

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

**M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy GIMENEZ - M. Georges VAZIA  
pouvoir donné à Mme Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir donné à  
Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY pouvoir donné à René ARMANDO  
Mme Anne Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M. Michel  
MANAGO pouvoir donné à Mme Carine BONNUCELLI - M. Éric AVRIL pouvoir  
donné à Marinette LANGLAIS**

**SE SONT ABSTENUES**

**Mme Emmanuelle CANTONI - Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA**

*Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.*

*Et ont signé au Registre les Membres présents.*

*Pour Extrait certifié conforme.*



**LE MAIRE,  
Kevin LUCIANO**

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - DUREE LEGALE DU TEMPS DE TRAVAIL

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0012 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0012-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes





REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Avant pris part à la délibération : 33**

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

OBJET :

**RESSOURCES  
HUMAINES  
-  
RECOURS A UN  
CONTAT  
D'APPRENTISSAGE**

*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre  
Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021  
s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de  
ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la  
Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric  
RAZAFIARIZON - Mme Alexandra CORNARDEAU-  
CHEVAS - M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude  
PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI - Mme Emmanuelle CANTONI - Mme  
Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS -  
Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA-  
BARBOSA - M. Cédric BOURGON -  
M. Kevin SEBASTIAN*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent  
THIRY pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne  
Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO  
- M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

Original  
 Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

**DE-2109-0011**

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le 01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le 01 OCT. 2021

Le Maire





## **Monsieur le Maire expose :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code du Travail, et en particulier les articles L.6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

**VU** l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle,

**VU** le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels,

**VU** le Décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant,

**CONSIDÉRANT** que le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L.6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation,

**CONSIDÉRANT** que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

**CONSIDÉRANT** que la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit,

**CONSIDÉRANT** que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

**CONSIDÉRANT** qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage,

*Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir:*

- **ADOPTER** le principe du recours à l'apprentissage pour un poste,
- **APPROUVE** l'accueil en 2021 et 2022 d'un apprenti au service communication pour l'obtention du diplôme B.T.S de communication,
- **DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux Budgets 2021 et 2022 étant entendu qu'une rémunération correspondant à l'âge du candidat et au type de diplôme conditionnera un pourcentage du SMIC fixé à 51%,
- **AUTORISER** l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches complémentaires au recrutement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
À L'UNANIMITÉ**

- **ADOPTE** le principe du recours à l'apprentissage pour un poste,
- **APPROUVE** l'accueil en 2021 et 2022 d'un apprenti au service communication pour l'obtention du diplôme B.T.S de communication,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux Budgets 2021 et 2022 étant entendu qu'une rémunération correspondant à l'âge du candidat et au type de diplôme conditionnera un pourcentage du SMIC fixé à 51%,
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches complémentaires au recrutement.
- 

*Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.*

*Et ont signé au Registre les Membres présents.*

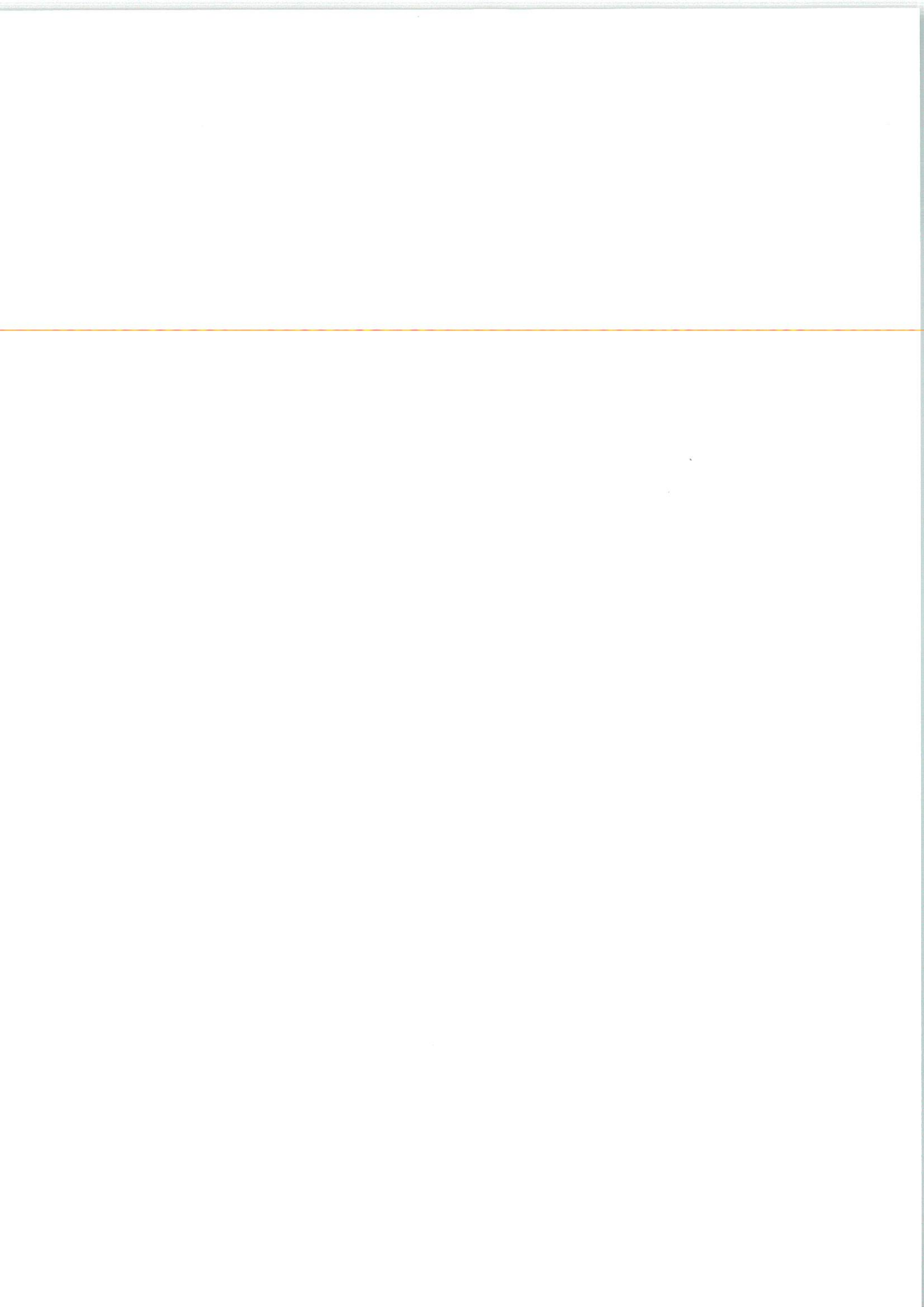
*Pour Extrait certifié conforme.*



**LE MAIRE,**

**Kevin LUCIANO**





## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : RESSOURCES HUMAINES - RECOURS A UN CONTRAT D APPRENTISSAGE

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0011 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0011-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

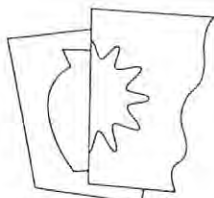
---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes



**MAIRIE de VALLAURIS**



Vallauris  
Golfe-Juan

Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Composant le Conseil Municipal : 35**

**En Exercice : 35**

**Avant pris part à la délibération : 33**

**EXTRAIT**

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

**OBJET :**  
**CONVENTION TRIPARTITE  
ENTRE LA COMMUNE DE  
VALLAURIS GOLFE-JUAN,  
L'ASSOCIATION  
MEDITERRANEE 2000 ET  
SUEZ EAU FRANCE POUR  
PROMOUVOIR  
L'EDUCATION A  
L'ENVIRONNEMENT ET AU  
DEVELOPEMENT DURABLE  
AUPRES DU JEUNE PUBLIC  
DE LA COMMUNE**

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

**DE-2109-0010**

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le 01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le 01 OCT. 2021

Le Maire



*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre  
Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021  
s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de  
ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la  
Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric  
RAZAFIARIZON - Mme Alexandra CORNARDEAU-  
CHEVAS - M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude  
PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI Mme Emmanuelle CANTONI -Mme  
Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS -  
Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA-  
BARBOSA M. Cédric BOURGON - M. Kevin  
SEBASTIAN*

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent  
THIRY pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne  
Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO  
- M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

**ABSENTS :**

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA**



## **Monsieur le Maire expose :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le fait que la ville de Vallauris Golfe-Juan est soucieuse de la qualité de son environnement et de l'amélioration du cadre de vie de ses administrés. Elle est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'éducation des jeunes de la commune à l'environnement et au développement durable,

**CONSIDERANT** qu'elle a décidé de s'associer avec deux autres partenaires pour mettre en place cette démarche :

- L'Association Méditerranée 2000 (loi 1901), dont le but est la mise en place d'actions de protection de l'environnement ainsi que la sensibilisation, l'information et la formation du grand public et en particulier des jeunes,
- et SUEZ Eau France, dans sa démarche de protection de l'environnement et sa volonté de sensibilisation du public,

**CONSIDERANT** que chaque partenaire apportera une participation financière qui permettra de mettre en place des actions de sensibilisation au développement durable, à la protection de l'environnement marin méditerranéen et aux gestes écocitoyens,

**CONSIDERANT** que le programme proposé aux écoles de la commune sera multithématique, riche d'interventions et de sorties sur le terrain. Pour l'année scolaire 2021-2022, il concernera 17 classes.

**CONSIDERANT** que la commune participera financièrement à hauteur de 9 000 euros tout comme la Société Suez eau France. L'association Méditerranée 2000 apportera de son côté, un soutien financier à hauteur de 2 900 euros.

**CONSIDERANT** que le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération précise les modalités techniques, organisationnelles et financières de ce partenariat, en vue de promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès du jeune public, prenant effet à compter de sa ratification jusqu'au 31 août 2022,

### **Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

➤ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec l'association Méditerranée 2000 et SUEZ Eau France concernant la promotion de l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès du jeune public de la commune de Vallauris Golfe-Juan, telle qu'annexée à la présente délibération,

➤ **DIRE** que les dépenses y afférentes sont inscrites aux budgets communaux correspondants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec l'association Méditerranée 2000 et SUEZ Eau France concernant la promotion de l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès du jeune public de la commune de Vallauris Golfe-Juan, telle qu'annexée à la présente délibération,

➤ **DIT** que les dépenses y afférentes sont inscrites aux budgets communaux correspondants.

*Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits*

*Et ont signé au Registre les Membres présents.*

*Pour Extrait Certifié Conforme*



*Le Maire,*

**Kevin LUCIANO**



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE JUAN L ASSOCIATION  
MEDITERRANNEE 2000 ET SUEZ EAU FRANCE POUR PROMOUVOIR L EDUCATION A L ENVIRONNEMENT ET  
AU DEVELOPEMENT DURABLE AUPRES DU JEUNE PUBLIC DE LA COMMUNE

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0010 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0010-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes







Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

*Composant le Conseil Municipal* : 35  
*En Exercice* : 35  
*Ayant pris part à la délibération* : 33

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

OBJET :

AVIS SUR LE PACTE DE  
GOUVERNANCE DE LA  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS  
(CASA)

Original  
 Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2109-0009

Certifié exécutoire compte  
tenu de l'affichage en  
Mairie ;  
Le 01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le 01 OCT. 2021  
Le Maire



ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric  
RAZAFIARIZON - Mme Alexandra CORNARDEAU-  
CHEVAS - M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude  
PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI Mme Emmanuelle CANTONI -Mme  
Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS -  
Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA-  
BARBOSA M. Cédric BOURGON - M. Kevin  
SEBASTIAN*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent  
THIRY pouvoir donné à René ARMANDO - Mme  
Anne Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion  
MUSSO - M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme  
Carine BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir  
donné à Marinette LANGLAIS*

ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*



**Monsieur le Maire expose :**

**VU** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 1er ;

**VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 4 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5211-11-2 ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° CC.2020.210 en date du 16 novembre 2020 prenant acte du débat sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres et décidant de l'élaboration de ce pacte ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 1er de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique instaure, dans un nouvel article L. 5211-11-2 du CGCT, à la suite de chaque renouvellement général, un débat obligatoire dans chaque EPCI sur l'opportunité d'élaborer un Pacte de Gouvernance entre les communes membres et l'établissement public ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Communautaire de la CASA a, par délibération n°CC.2020.210 en date du 16 novembre 2020, pris acte de la tenue du débat sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres, et décidé d'élaborer ce Pacte ;

**CONSIDÉRANT** que l'article L.5211-11-2 II du CGCT issu de la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique n'indique qu'un contenu facultatif au Pacte de Gouvernance ;

**CONSIDÉRANT** que suite à la décision du Conseil Communautaire d'élaborer un pacte de gouvernance, une présentation formelle suivie d'un débat au sein du Bureau Communautaire a eu lieu le 6 avril 2021 ;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'issue de ce débat, chaque commune a été sollicitée afin de formuler des remarques ou compléments pour enrichir ce projet ;

**CONSIDÉRANT** les réponses transmises par les communes membres à la CASA ;

**CONSIDÉRANT** que le Bureau Communautaire du 31 mai 2021 a validé le projet de Pacte de Gouvernance ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet a été notifié pour avis à l'ensemble des communes membres de la CASA le 04 juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que le Pacte de Gouvernance ainsi proposé s'inscrit dans la continuité de des documents fondateurs de la CASA ;



**CONSIDÉRANT** ainsi qu'à travers ce Pacte de Gouvernance, la Communauté d'Agglomération souhaite réaffirmer les valeurs fondatrices de la CASA, comme socle du dialogue avec les communes, constituant ainsi la feuille de route des défis à relever sur le prochain mandat 2020/2026, afin de concilier le développement du territoire et le bien-être de tous les habitants avec les enjeux de transition écologique, numérique et démocratique ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal est ainsi convoié à délibérer sur le projet de Pacte de Gouvernance joint à la présente délibération ;

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

➤ **EMETTRE** un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance de la CASA joint à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

➤ **EMET** un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance de la CASA joint à la présente délibération.

**ONT VOTÉ POUR :**

**M. Kevin LUCIANO – M. Christophe FONCK -- Mme Marie-Paule ANASSE – Mme Catherine LANZA - M. René ARMANDO – Mme Christelle BERTAGNA – M. Dominique BRUZZISI – Mme Claudy GIMENEZ – Mme Christelle RIOTTON – Mme Marion MUSSO - M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA- Mme Blandine BAIN – M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON – Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS - M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude PONS – Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI-Mme Andrée CAPPADONA – Mme Marinette LANGLAIS - M. Cédric BOURGON – M. Kevin SEBASTIAN**

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

**M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA – Mme Virginie WASSER pouvoir donné à Mme Christelle RIOTTON – M. Laurent THIRY pouvoir donné à René ARMANDO – Mme Anne Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO – M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine BONNUCELLI – M. Éric AVRIL pouvoir donné à Marinette LANGLAIS**

**SE SONT ABSTENUES**

**Mme Emmanuelle CANTONI – Mme Emélie LEDUC – Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA**

**Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.**

**Et ont signé au Registre les Membres présents.**

**Pour Extrait certifié conforme.**



**LE MAIRE,**

**Kevin LUCIANO**



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE D AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS (CASA)

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0009 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0009-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes







Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Ayant pris part à la délibération : 33**

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN -  
M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON -  
Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS  
M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude PONS - Mme  
Corinne CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI  
Mme Emmanuelle CANTONI -Mme Andrée  
CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS - Mme  
Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA  
M. Cédric BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent  
THIRY pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne  
Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO  
- M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

OBJET :

**RÉGULARISATION  
FONCIÈRE**  
-  
**CESSION DE L'EMPRISE  
DU TROTTOIR SITUÉE  
SUR LA PARCELLE  
CADASTREE BY 49**  
-  
**AMÉNAGEMENT DE  
L'AVENUE GEORGES  
CLEMENCEAU**



Original



Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

**DE-2109-0008**

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le

**01 OCT. 2021**

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le

**01 OCT. 2021**

Le Maire





## **Monsieur Le MAIRE expose :**

**VU** la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville »,

**VU** l'arrêté L.112-1 du Code de la Voirie Routière permettant de définir la limite du domaine public routier,

**VU** l'arrêté ministériel en date du 17 décembre 2001 modifié par arrêté en date du 5 décembre 2016, fixant des nouveaux seuils applicables pour la consultation des services de France Domaines,

**CONSIDERANT** que dans le cadre du projet de rénovation et de réhabilitation de l'avenue Georges Clemenceau inscrit dans l'opération « Action Cœur de Ville », une première phase de travaux a débuté sur de bas de l'avenue,

**CONSIDERANT** que la commune y réalise des travaux de rénovation comprenant notamment la réfection de l'enrobé de voirie ainsi que le revêtement des trottoirs,

**CONSIDERANT** que certaines parties de trottoir relèvent du domaine privé de particuliers ou de parties communes de copropriétés,

**CONSIDERANT** qu'afin de pouvoir mettre en œuvre le projet, il convient de régulariser la situation de ces emprises foncières car la Commune ne peut pas entreprendre des travaux d'embellissement, ou de rénovation sur une propriété privée, financés au moyen de fonds publics,

**CONSIDERANT** que par assemblée générale de copropriété en date du 26 mai 2021, la copropriété TANAGRA a accepté la rétrocession de parcelle de 137 m<sup>2</sup> tel que selon le plan annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** que le syndic professionnel en charge de la copropriété TANAGRA, propriétaire de la partie commune, parcelle cadastrée BY 49, a signé en date du 04 juin 2021, un consentement à prise de possession préalable permettant la réalisation des travaux et la mise œuvre des démarches de rétrocession à l'euro symbolique au bénéfice de la commune,

**CONSIDERANT** qu'un géomètre a été mandaté pour réaliser un document d'arpentage en vue de l'acquisition par la commune de l'emprise correspondant au trottoir, représentant une superficie d'environ 137 m<sup>2</sup>, et conformément au plan annexé à la présente délibération,

**CONSIDERANT** que la parcelle, objet de la cession, sera intégrée au Domaine Public Communal,

**CONSIDERANT** qu'il n'a pas été nécessaire de consulter le service des Domaines au regard du montant de la transaction qui s'effectue à l'euro symbolique,



*Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :*

- *APPROUVER l'acquisition de la parcelle représentant une emprise de trottoir d'environ 137 m<sup>2</sup> et issue de la division parcellaire à venir sur la parcelle cadastrée section BY 49 tel que selon le plan annexé à la présente délibération à l'euro symbolique, frais d'acte en sus à la charge de la Ville,*
- *DIRE que cette parcelle sera intégrée au Domaine Public communal,*
- *AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés,*
- *PRECISER que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ  
À L'UNANIMITÉ**

- *APPROUVE l'acquisition de la parcelle représentant une emprise de trottoir d'environ 137 m<sup>2</sup> et issue de la division parcellaire à venir sur la parcelle cadastrée section BY 49 tel que selon le plan annexé à la présente délibération à l'euro symbolique, frais d'acte en sus à la charge de la Ville,*
- *DIT que cette parcelle sera intégrée au Domaine Public communal,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents aux actes et effets ci-dessus exposés,*
- *PRECISE que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.*

*Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.*

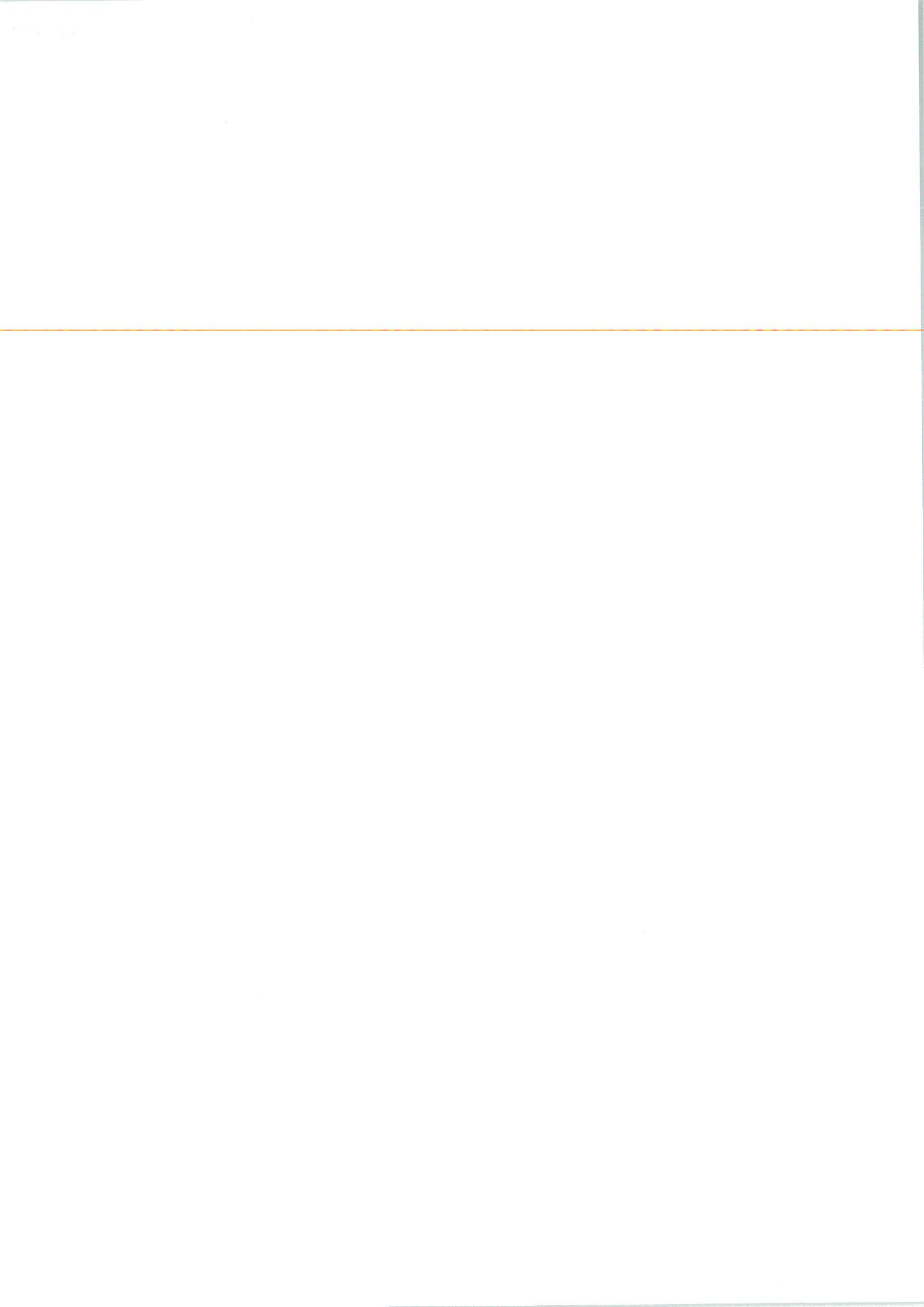
*Et ont signé au Registre les Membres présents.*

*Pour Extrait certifié conforme.*



**LE MAIRE**

**Kevin LUCIANO**



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

REGULARISATION FONCIERE - CESSION DE L EMPRISE DU TROTTOIR SITUEE SUR LA PARCELLE  
CADASTREE BY 49 - AMENAGEMENT DE L AVENUE GEORGES CLEMENCEAU

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0008 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0008-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

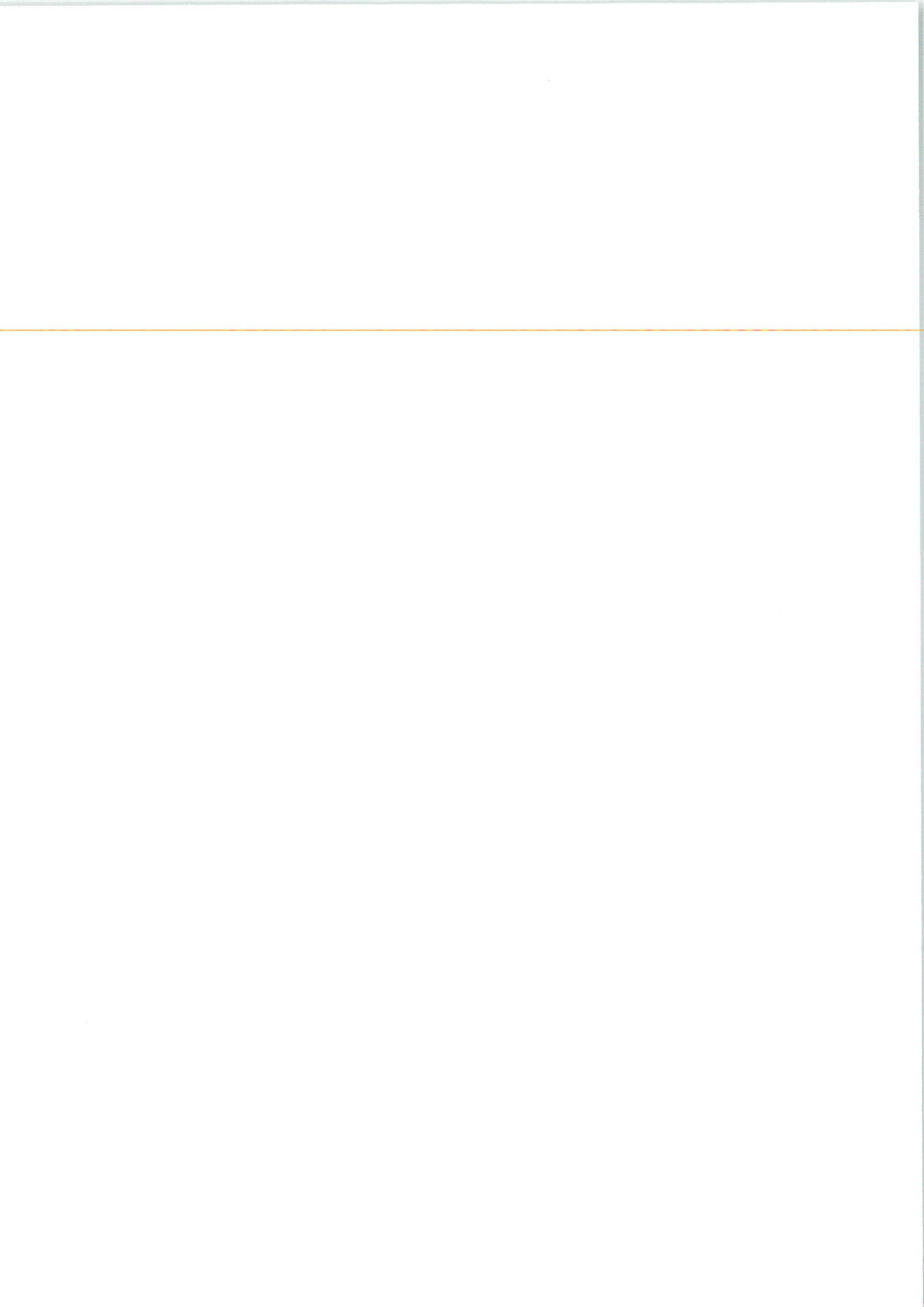
Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes





REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

*Composant le Conseil Municipal* : 35  
*En Exercice* : 35  
*Ayant pris part à la délibération* : 33

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

OBJET :

**MUSEE MAGNELLI,  
MUSEE DE LA  
CERAMIQUE  
-  
CONVENTION DE  
DEPOT D'ŒUVRES  
D'ART**

*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre  
Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021  
s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de  
ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la  
Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN -  
M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON -  
Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS  
M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude PONS - Mme  
Corinne CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI  
Mme Emmanuelle CANTONI -Mme Andrée  
CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS - Mme  
Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA  
M. Cédric BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN*

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

**DE-2109-0007**

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent  
THIRY pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne  
Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO  
- M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le 01 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le 01 OCT. 2021

Le Maire





**Monsieur ARMANDO expose :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** la proposition de dépôt d'œuvres d'art qui a été adressée au musée Magnelli, musée de la céramique,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du dépôt proposé constitué de quarante céramiques (éditions) de Picasso réalisées à l'atelier Madoura et d'une photographie d'André Villers,

**CONSIDÉRANT** que ce dépôt est d'une durée initiale de cinq ans puis reconductible pour une durée de 1 an par cinq fois au maximum, de façon expresse.

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de se réapproprier le patrimoine culturel, artistique et historique de Vallauris Golfe-Juan, notamment au travers de la personnalité emblématique de Pablo Picasso,

**CONSIDÉRANT** que les œuvres proposées en dépôt doivent être conservées et présentées dans des normes muséales,

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Vallauris Golfe-Juan possède un musée labellisé Musée de France, le musée Magnelli, musée de la céramique répondant à toutes les normes en vigueur de conservation et de présentation d'œuvres d'art,

**CONSIDÉRANT** que le présent dépôt fait l'objet d'une convention telle que selon le projet annexé à la présente délibération afin de définir les modalités du dépôt et les obligations de chacune des parties,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de dépôt d'œuvres d'art, telle que selon le projet annexé à la présente délibération,
- **DIRE** que les dépenses y afférentes seront inscrites aux différents budgets communaux correspondants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE  
À L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de dépôt d'œuvres d'art, telle que selon le projet annexé à la présente délibération,
- **DIT** que les dépenses y afférentes seront inscrites aux différents budgets communaux correspondants.

**Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.**

**Et ont signé au Registre les Membres présents.**

**Pour Extrait certifié conforme.**



**LE MAIRE**

**Kevin LUCIANO**



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MUSEE MAGNELLI MUSEE DE LA CERAMIQUE - CONVENTION DE DEPOT D OEUVRES D ART

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0007 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0007-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes



REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Ayant pris part à la délibération : 33**

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN -  
M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON -  
Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS  
M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude PONS - Mme  
Corinne CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI  
Mme Emmanuelle CANTONI -Mme Andrée  
CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS - Mme  
Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA  
M. Cédric BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent  
THIRY pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne  
Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO  
- M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

OBJET :

**ACQUISITION D'UN  
LOCAL  
-  
IMMEUBLE ET  
PARCELLES  
CADASTREES BS 286 ET  
287  
-  
CREATION DU MUSEE  
« JEAN MARAIS »**

Original  
 Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

**DE-2109-0006**

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :  
Le

**01 OCT. 2021**

Et de la transmission en Sous-  
préfecture  
Le

**01 OCT. 2021**

Le Maire





## *Monsieur ARMANDO expose :*

**VU** l'article L.2241-1 et L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté ministériel en date du 17 décembre 2001 modifié par arrêté en date du 5 décembre 2006, fixant des nouveaux seuils applicables pour la consultation des services de France Domaines,

**VU** la délibération n°DE-2106-0003 en date du 14 juin 2021 acceptant la donation de Monsieur Joseph PASQUALI,

**CONSIDERANT** que la société ERILIA a, par courrier en date du 16 juin 2021, proposé à la Commune l'acquisition de son bien situé 2, 3 et 4 avenue des Martyrs à Vallauris, cadastré parcelles BS 286- 287 au lieu-dit du « Fournas », lequel avait abrité par le passé un musée voué à l'artiste Jean Marais, illustre résident de la commune,

**CONSIDERANT** que la Commune de Vallauris a accepté en vertu d'une délibération n°DE-2106-0003 en date du 14 juin 2021 la donation de Monsieur Joseph PASQUALI, en vue de l'acquisition auprès de son propriétaire, la société Erilia, de ce local en vue d'y réinstaller un musée dédié à Jean Marais,

**CONSIDERANT** que suite à cette donation, la commune a donc accepté par courrier en date 24 juin 2021, l'acquisition du local vacant d'une superficie totale de 266,33m<sup>2</sup>, situé 2, 3 et 4 avenue des Martyrs à Vallauris, parcelles cadastrées BS 286 et 287, au prix de 450 000€,

**CONSIDERANT** qu'il est précisé que la donation financière de Monsieur Joseph PASQUALI, s'élevant à un montant de 400 000€, sera donc intégralement investie dans l'acquisition de ce bien, et que la Commune prendra en charge la différence de 50 000€ restant à payer sur le prix,

**CONSIDERANT** que le service des Domaines a délivré en date du 19 mai 2021, une estimation conforme au montant de la transaction, pour un bien libre de toute occupation, meuble et encombrant,

**CONSIDERANT** qu'il est précisé que la cession aura lieu sous condition que le bailleur social Erilia effectue à sa charge la mise en copropriété de l'immeuble,

**CONSIDERANT** que ce local sera exclusivement affecté à la création d'un musée dédié et en hommage à l'artiste Jean Marais,

### **Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

➤ **APPROUVER** la création du ou des lots de copropriété par le bailleur social Erilia qui en a la charge, sur la parcelle cadastrée BS 286 et 287,

➤ **APPROUVER** l'acquisition des futurs lots correspondants à un local en rez-de-chaussée d'une superficie de 266,33m<sup>2</sup>, situé 2, 3 et 4 avenue des Martyrs à Vallauris au prix de 450 000€ (quatre cent cinquante mille euros), payé au moyen de la donation de Monsieur PASQUALI et de fonds communaux pour les 50 000 Euros restants,

- **APPROUVER** la création d'un musée dédié et en hommage à l'artiste Jean Marais, au sein du local acquis,
- **AFFECTER** ces biens au patrimoine du domaine public communal et à la création d'un musée dédié à Jean Marais,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents,
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

- **APPROUVE** la création du ou des lots de copropriété par le bailleur social Erilia qui en a la charge situé sur la parcelle cadastrée BS 286 et 287,
- **APPROUVE** l'acquisition des futurs lots correspondants à un local en rez-de-chaussée d'une superficie de 266,33m<sup>2</sup>, situé 2, 3 et 4 avenue des Martyrs à Vallauris au prix de 450 000€ (quatre cent cinquante mille euros), payé au moyen de la donation de monsieur PASQUALI et de fonds communaux pour les 50 000 Euros restants,
- **APPROUVE** la création d'un musée dédié et en hommage à l'artiste Jean Marais, au sein du local acquis,
- **AFFECTE** ces biens au patrimoine du domaine public communal et à la création d'un musée dédié à Jean Marais,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces, actes et documents afférents,
- **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

**ONT VOTÉ POUR :**

**M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -- Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA - M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA - M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ - Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO - M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA- Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON - Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS -M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude PONS - Mme Corinne CELLAMARO - Mme Emmanuelle CANTONI - Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA - M. Cédric BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN.**

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

**M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO**

SE SONT ABSTENUS :

*Mme Carine BONNUCELLI - Mme Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à Marinette LANGLAIS*

*Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.*

*Et ont signé au Registre les Membres présents.*

*Pour Extrait certifié conforme.*



**LE MAIRE**

**Kevin LUCIANO**

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ACQUISITION D UN LOCAL - IMMEUBLE ET PARCELLES CADASTREES BS 286 ET 287 - CREATION DU MUSEE JEAN MARAIS

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0006 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0006-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

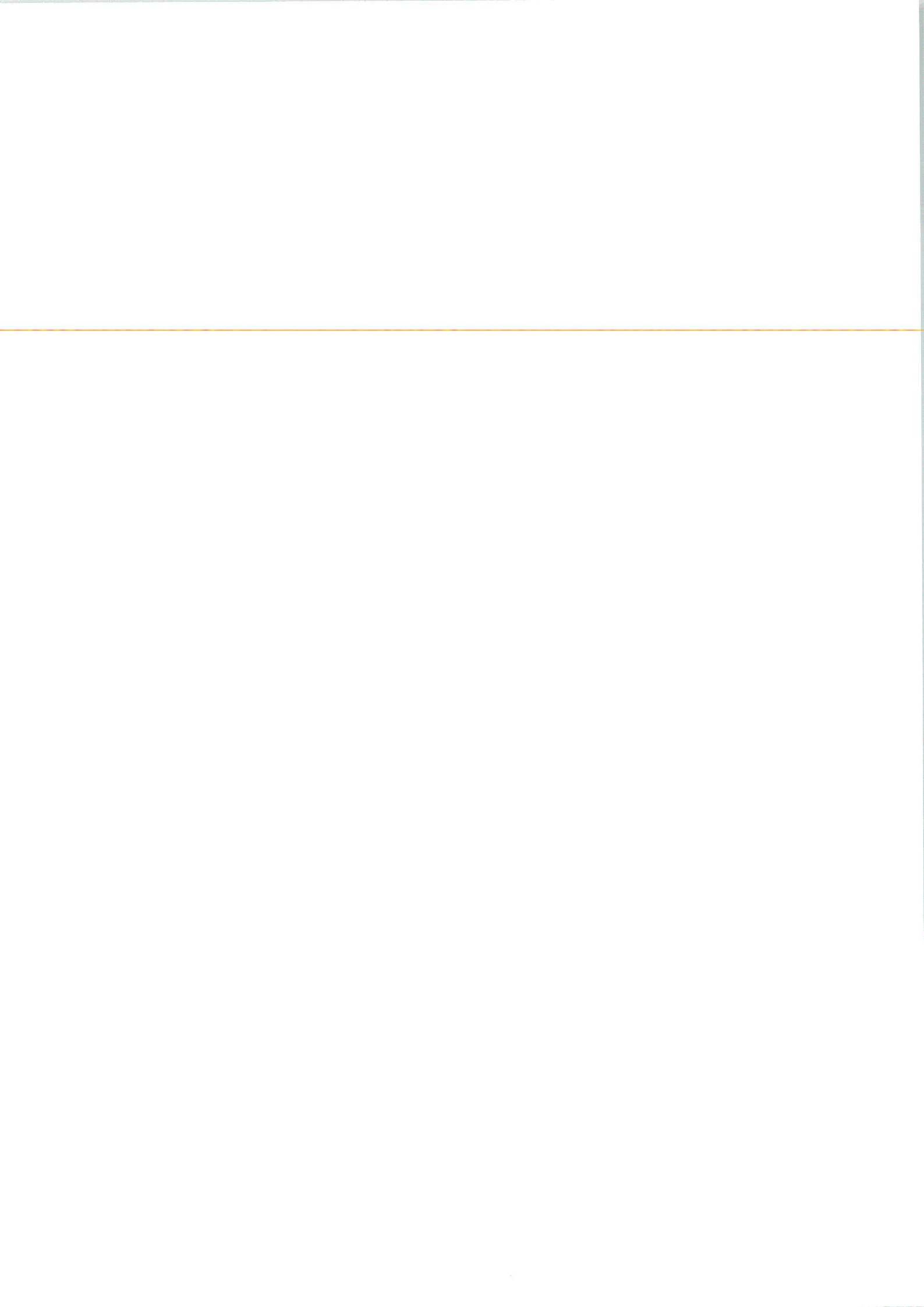
Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes







Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

*Composant le Conseil Municipal : 35*  
*En Exercice : 35*  
*Ayant pris part à la délibération : 33*

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

OBJET :

**DÉNOMINATION DU  
SQUARE SITUE A  
L'ANGLE DES RUES  
JAUBERT ET DERIGON  
À VALLAURIS  
-  
HOMMAGE A  
L'ADJUDANT-CHEF  
PASCAL CORREIA**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN -  
M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON -  
Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS  
M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude PONS - Mme  
Corinne CELLAMARO - Mme Carine BONNUCELLI  
Mme Emmanuelle CANTONI -Mme Andrée  
CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS - Mme  
Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA M.  
Cédric BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN*

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2109-0005

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le - 1 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le - 1 OCT. 2021

Le Maire



EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY  
pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure  
SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M.  
Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRETARIE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*



## *Monsieur le Maire expose :*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,*

*CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics,*

*CONSIDÉRANT qu'afin de rendre hommage à un administré de notre Commune, ayant fait preuve de son engagement pour la France, il est envisagé d'attribuer au square situé à l'angle des rues Jaubert et Derigon le nom de Monsieur l'adjudant-chef Pascal CORREIA,*

*CONSIDÉRANT que, Pascal Correia, né le 9 mai 1967 en Haute-Saône a passé son enfance à Vallauris Golfe-Juan et fut élève de l'école Marie-Louise Gachon dans les années 70, puis lycéen à Antibes,*

*CONSIDÉRANT que Pascal CORREIA est mort le 25 juillet 2007 en Afghanistan, au nom de la France pour défendre la Liberté,*

*CONSIDÉRANT le parcours exemplaire de Pascal CORREIA, qui, appelé à 18 ans, intègre le 9e Régiment de chasseurs parachutistes (9e RCP). A 24 ans, il devient, comme il le souhaitait « commando » dans des troupes d'intervention les plus opérationnelles,*

*Du Tchad à la Bosnie, de Sarajevo à Bangui, il assure durant deux décennies les missions de paix confiées à l'armée française. Nommé adjudant, il rejoint le 1er RCP basé à Pamiers en Ariège. Envoyé en 2007 en Afghanistan, celui que ses copains surnommaient affectueusement « l'Artiste » y trouve la mort sous un tir de roquette après 22 années vécues au service des missions les plus nobles,*

*CONSIDÉRANT que dans la nuit du 24 au 25 juillet 2007, intégré au sein d'une compagnie afghane dans le district de Jaghato, il est grièvement blessé par des tirs de projectiles adverses. Immédiatement évacué vers l'hôpital le plus proche, il décède des suites de ses blessures,*

*CONSIDÉRANT que pour son sacrifice et son courage au service de la France, la croix de la Valeur Militaire avec palme lui est attribuée le 27 juillet 2007,*

*CONSIDÉRANT qu'il a été promu adjudant-chef à titre posthume le 25 juillet 2007 et fait Chevalier de la Légion d'honneur le 22 septembre de la même année,*

*CONSIDÉRANT que l'adjudant-chef Pascal CORREIA était titulaire des décorations suivantes :*

- Chevalier de la Légion d'honneur*
- Croix de la Valeur militaire avec deux citations*
- Croix du combattant*
- Médaille d'outre-mer avec agrafes « RCA et Tchad »*
- Médaille d'or de la défense nationale*
- Médaille commémorative française avec agrafes « ex-Yougoslavie et Afghanistan »*
- Médaille ONU avec agrafe « ex-Yougoslavie »*
- Médaille OTAN avec agrafes « ex-Yougoslavie, Balkans et Afghanistan »*



**CONSIDÉRANT** que la commune de Vallauris Golfe-Juan souhaite donc rendre hommage à cet homme qui a fait preuve d'un immense courage et qui a démontré son engagement au nom de la France,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques, la dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, qui sont laissées à son libre choix,

**CONSIDÉRANT** que l'officialisation de cette dénomination sera concrétisée lors d'une cérémonie qui se tiendra le 20 novembre 2021,

**Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **DECIDER** d'attribuer le nom de « Square Adjudant-Chef Pascal CORREIA » au square actuellement sans nom situé à l'angle des rues Jaubert et Derigon à Vallauris;
- **DIRE** que l'acquisition d'une nouvelle plaque de dénomination de square sera financée par la commune ;
- **DIRE** que les dépenses liées à la présente délibération seront inscrites au budget communal 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ**

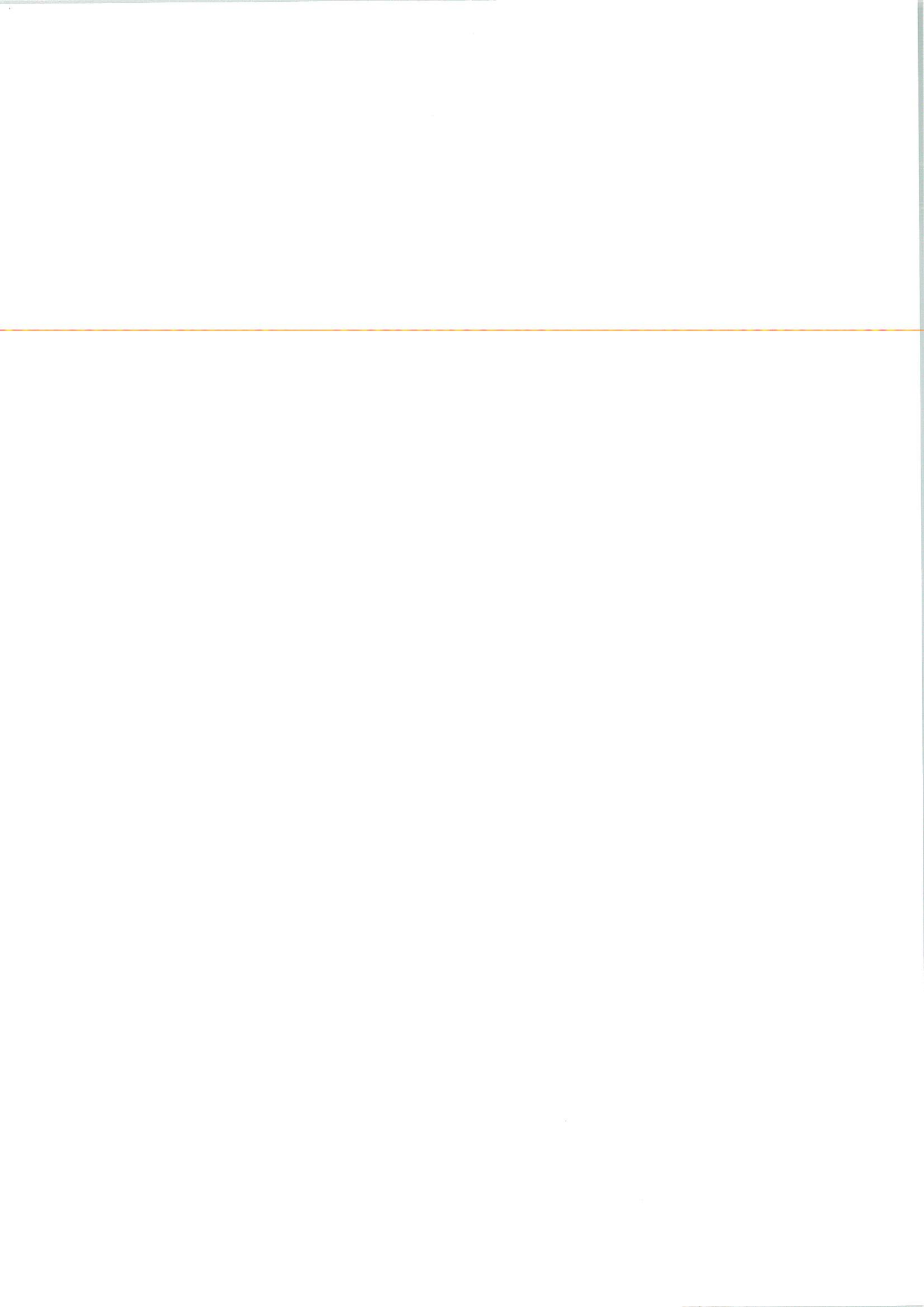
- **DECIDE** d'attribuer le nom de « Square Adjudant-Chef Pascal CORREIA » au square actuellement sans nom situé à l'angle des rues Jaubert et Derigon à Vallauris;
- **DIT** que l'acquisition d'une nouvelle plaque de dénomination de square sera financée par la commune ;
- **DIT** que les dépenses liées à la présente délibération seront inscrites au budget communal 2021

**Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits**

**Et ont signé au Registre les Membres présents.**

**Pour Extrait Certifié Conforme**

 **Le Maire,**  
**Kevin LUCIANO**



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DENOMINATION DU SQUARE SITUE A L ANGLE DES RUE JAUBERT ET DERIGON A VALLAURIS - HOMMAGE A L ADJUDANT - CHEF PASCAL CORREIA

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0005 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0005-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

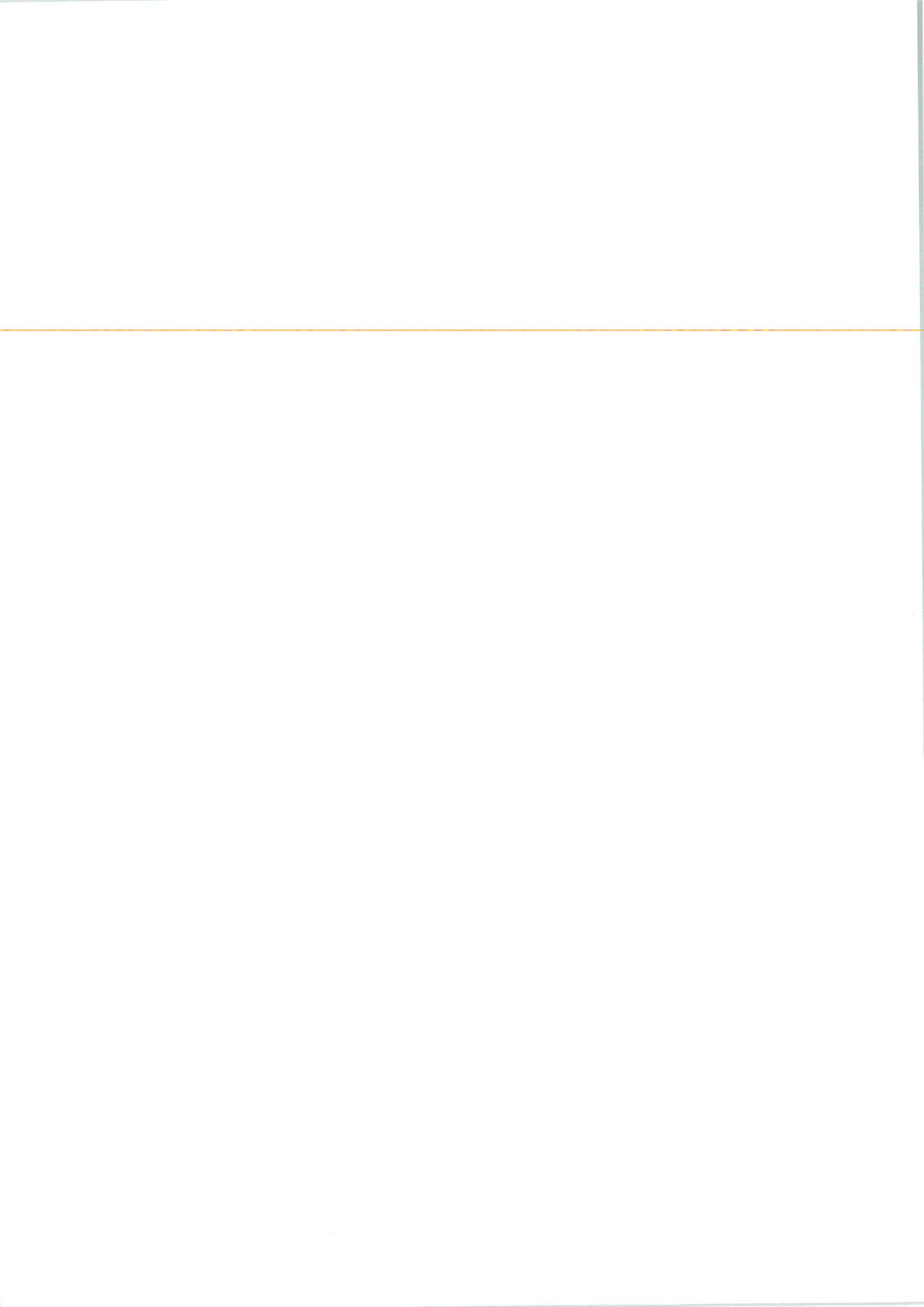
Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes







Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

**OBJET :**

**REMISE DE PRIX AUX  
LAUREATS SCOLAIRES  
2021**

**BACCALAUREAT ET  
BREVET DES COLLEGES  
« MENTION TRÈS BIEN »**

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

**DE-2109-0004**

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le - 1 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le - 1 OCT. 2021

Le Maire



**MAIRIE de VALLAURIS**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

**Composant le Conseil Municipal : 35**

**En Exercice : 35**

**Ayant pris part à la délibération : 33**

**EXTRAIT**

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre  
Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021  
s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de  
ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la  
Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA M.  
Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN -  
M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON -  
Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS  
M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude PONS -  
Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI Mme Emmanuelle CANTONI -  
Mme Andrée CAPPADONA - Mme Marinette  
LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC -  
Mme Virginie FERREIRA- BARBOSA M. Cédric  
BOURGON - M. Kevin SEBASTIAN*

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY  
pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure  
SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M.  
Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

**ABSENTS :**

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

**Mme RIOTTON expose :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu'afin d'encourager les élèves méritants de notre commune, il est proposé l'attribution d'un prix d'excellence scolaire, destiné à récompenser l'obtention d'une mention « très bien » au baccalauréat ou au brevet des collèges, au titre des résultats de l'année 2021,

**CONSIDERANT** qu'en complément de la réception prévue après la rentrée scolaire de septembre 2021 qui s'est tenue sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Vallauris, le prix d'excellence scolaire sera récompensé par la remise d'une somme de 50€, laquelle sera attribuée à tous les élèves :

- pour le BACCALAUREAT : titulaires de la mention « très bien » et domiciliés sur la commune de Vallauris Golfe-Juan,
- pour le BREVET des COLLEGES : titulaires de la mention « très bien » et domiciliés sur la commune de Vallauris Golfe-Juan,

**CONSIDERANT** que, pour la promotion 2021, cela concerne 14 élèves pour le baccalauréat et 53 élèves pour le brevet des collèges,

**CONSIDERANT** qu'il est précisé que ce prix sera réalisé par virement bancaire, et que les crédits correspondant seront imputés sur le budget de fonctionnement du service éducation : enveloppe 23647, nature 6714, fonction 22.

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **ADOPTER** le principe d'un prix d'excellence scolaire, d'un montant de 50€, destiné à récompenser l'obtention d'une mention « très bien » à tous les élèves lauréats : au baccalauréat, et brevet des collèges année 2021, et domiciliés sur la Commune de Vallauris Golfe-Juan,
- **DIRE** que l'attribution de ce prix concernera donc 67 élèves au sein de la Commune et représentera un coût total de 3350 Euros pour la promotion 2021,
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ  
À L'UNANIMITÉ**

- **ADOPTE** le principe d'un prix d'excellence scolaire, d'un montant de 50€, destiné à récompenser l'obtention d'une mention « très bien » à tous les élèves lauréats : au baccalauréat, et brevet des collèges année 2021, et domiciliés sur la Commune de Vallauris Golfe-Juan,



- *DIT que l'attribution de ce prix concernera donc 67 élèves au sein de la Commune et représentera un coût total de 3350 Euros pour la promotion 2021,*
- *DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal 2021.*

*Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits*

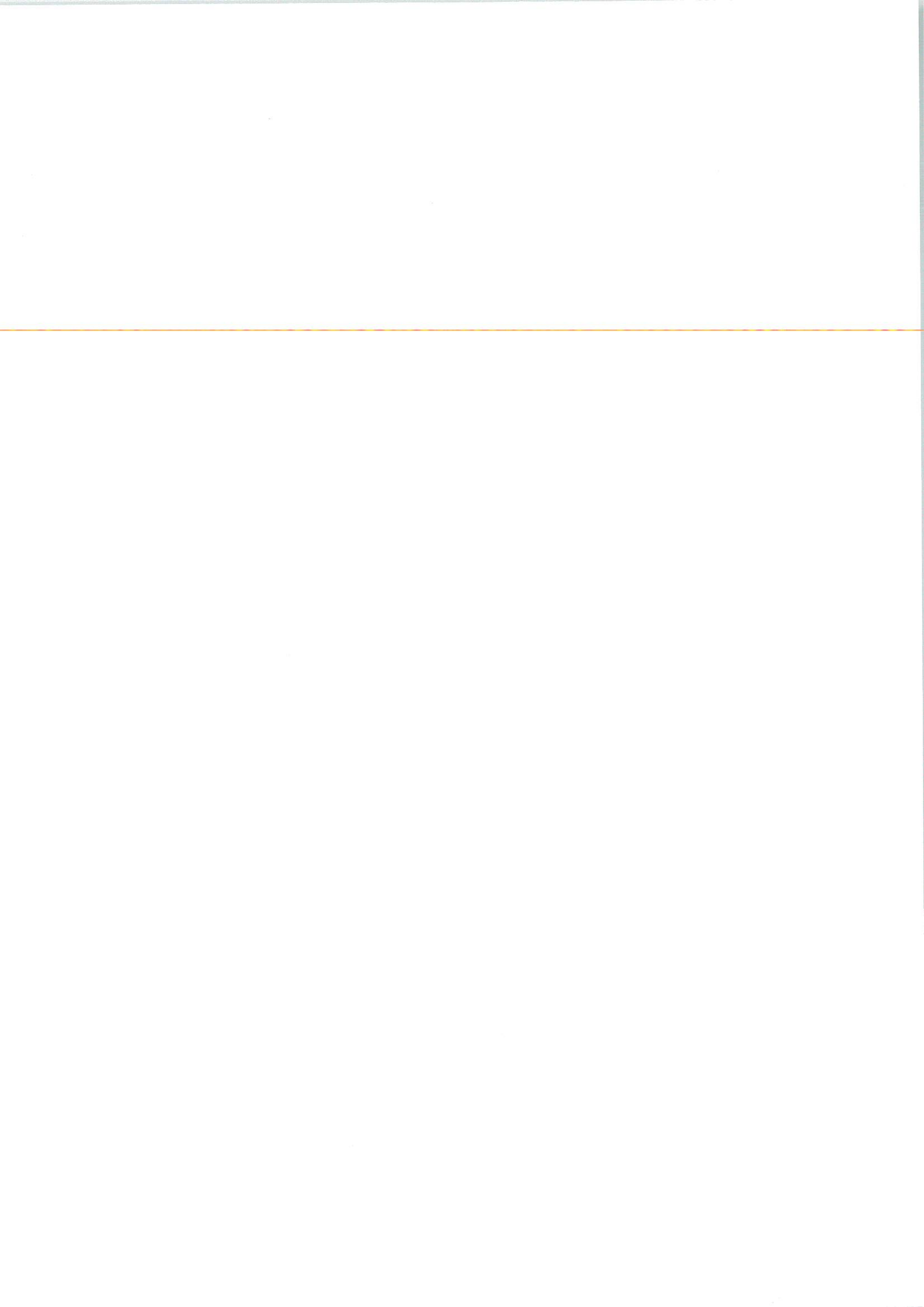
*Et ont signé au Registre les Membres présents.*

*Pour Extrait Certifié Conforme*



*Le Maire,*

*Kevin LUCIANO*



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

REMISE DE PRIX AUX LAUREATS SCOLAIRES 2021 - BACCALAUREAT ET BREVET DES COLLEGES MENTION TRES BIEN

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0004 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0004-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

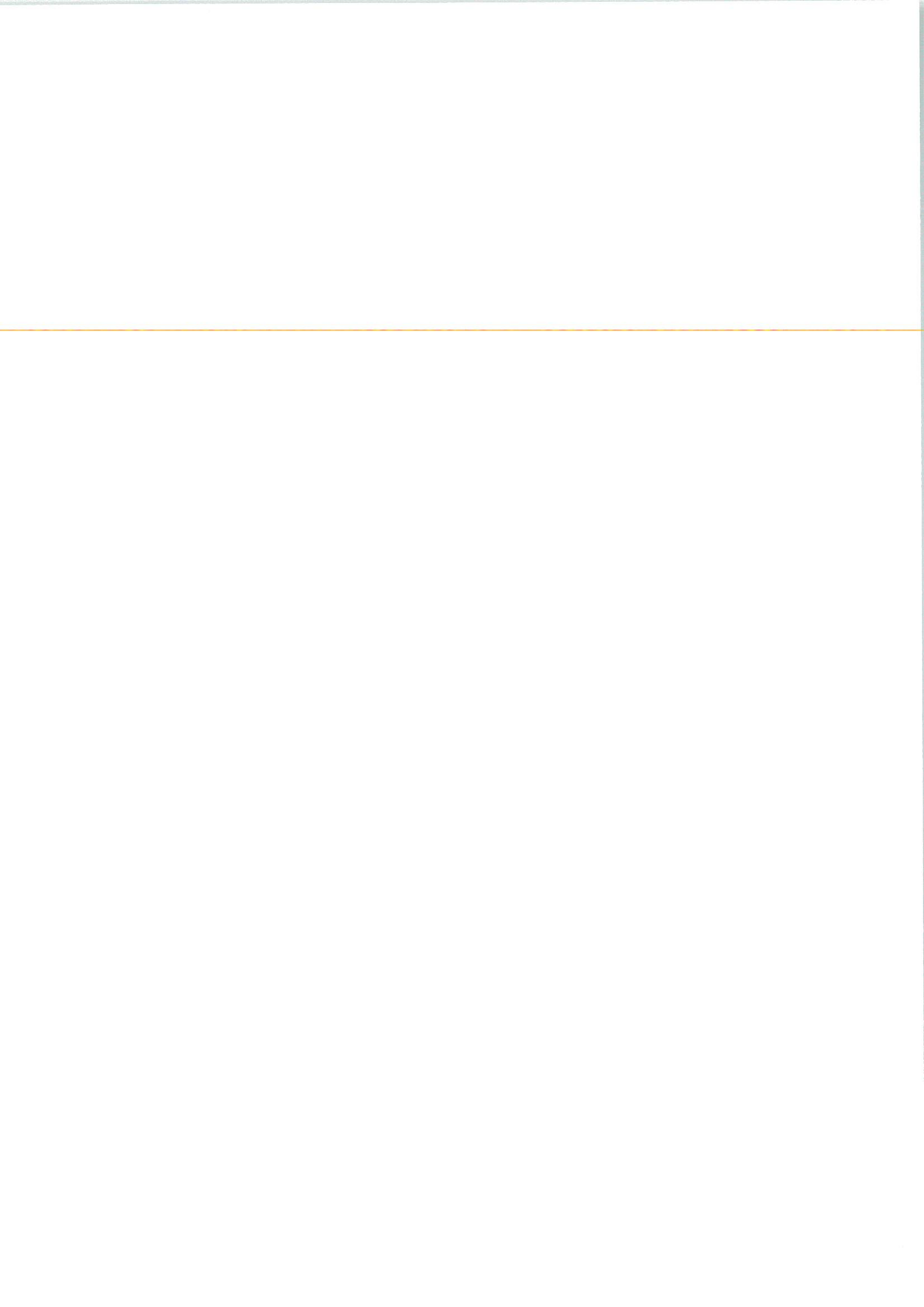
Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes







Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE de VALLAURIS

NOMBRE DE MEMBRES :

*Composant le Conseil Municipal : 35*  
*En Exercice : 35*  
*Ayant pris part à la délibération : 33*

EXTRAIT

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

OBJET :

**INSTALLATION DE  
MONSIEUR KEVIN  
SEBASTIAN EN  
QUALITE DE  
CONSEILLER  
MUNICIPAL  
-  
MODIFICATION DU  
TABLEAU DES ELUS**

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



N° enregistrement :

DE-2109-0003

Certifié exécutoire compte  
tenu de l'affichage en  
Mairie :

Le / 1 OCT. 2021

Et de la transmission en  
Sous-préfecture

Le / 1 OCT. 2021

Le Maire



ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric RAZAFIARIZON  
Mme Alexandra CORNARDEAU- CHEVAS  
M. Philippe SEPTIER- M. Jean Claude PONS -  
Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI - Mme Emmanuelle CANTONI -  
Mme Andrée CAPPADONA - Mme Marinette LANGLAIS  
Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie FERREIRA-  
BARBOSA - M. Cédric BOURGON -  
M. Kevin SEBASTIAN*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY  
pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure  
SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO - M.  
Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*



## **Monsieur le Maire expose :**

**VU** les articles L.2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L.270 du Code Electoral,

**CONSIDÉRANT** le courrier en date du 28 juin 2021 réceptionné par Monsieur le Maire le 30 juin 2021, par lequel Madame Stéphanie AUBLIN, Conseillère Municipale de la liste « Rassemblement pour l'Avenir de Vallauris Golfe-Juan » a fait part de sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale,

**CONSIDÉRANT** qu'en pareille situation de vacance de poste et conformément aux termes de l'article L.270 du Code Électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

**CONSIDÉRANT** que conformément à ces dispositions, Monsieur Kevin SEBASTIAN est installé en qualité de Conseiller Municipal, en qualité d'élu de la liste « Rassemblement pour l'Avenir de Vallauris Golfe-Juan »,

**CONSIDÉRANT** la modification automatique du tableau des élus qui s'en suit et qui sera actée conformément à la pièce annexée à la présente délibération,

**Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **ACTER** l'installation de Monsieur Kevin SEBASTIAN au sein du Conseil Municipal, en qualité d'élu de la liste « Rassemblement pour l'Avenir de Vallauris Golfe-Juan »,
- **ACTER** la modification du tableau des élus tel qu'annexé à la présente délibération.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **ACTE** l'installation de Monsieur Kevin SEBASTIAN au sein du Conseil Municipal, en qualité d'élu de la liste « Rassemblement pour l'Avenir de Vallauris Golfe-Juan »,
- **ACTE** la modification du tableau des élus tel qu'annexé à la présente délibération.

**Fait et Délibéré à VALLAURIS, les jours, mois et an susdits.**

**Et ont signé au Registre les Membres présents.**

**Pour Extrait certifié conforme.**



**LE MAIRE,**

**Kevin LUCIANO**



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

INSTALLATION DE MONSIEUR KEVIN SEBASTIAN EN QUALITE DE CONSEILLER MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES ELUS

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0003 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0003-DE

---

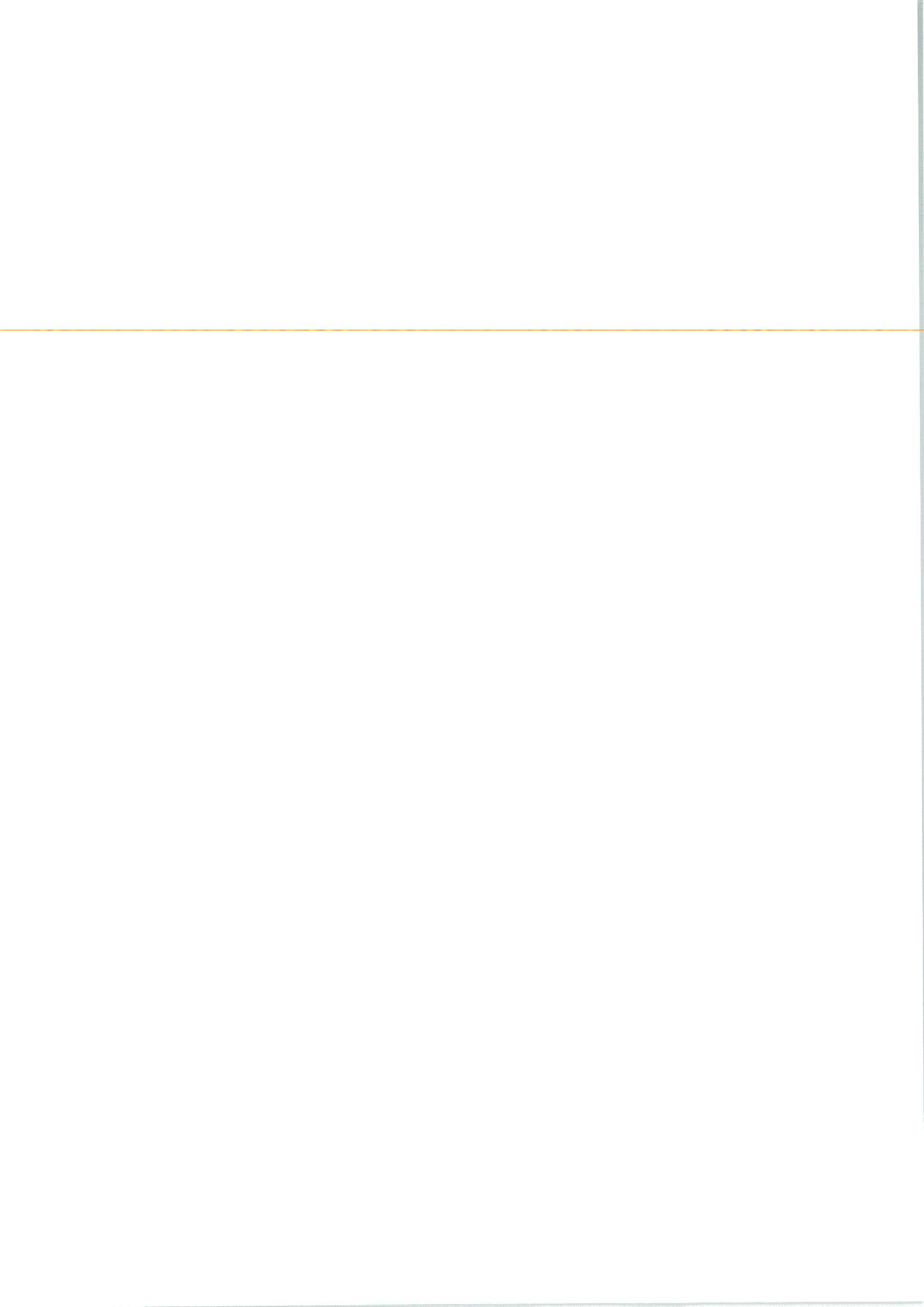
Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.4. Delegation de fonctions





Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

**Composant le Conseil Municipal : 35**  
**En Exercice : 35**  
**Ayant pris part à la délibération : 33**

**EXTRAIT**

*Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

*L'An Deux Mille Vingt et Un et le Vingt-Quatre Septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 17 Septembre 2021 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.*

ÉTAIENT PRÉSENTS :

*M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -  
Mme Marie-Paule ANASSE - Mme Catherine LANZA  
M. René ARMANDO - Mme Christelle BERTAGNA -  
M. Dominique BRUZZISI - Mme Claudy GIMENEZ -  
Mme Christelle RIOTTON - Mme Marion MUSSO  
M. Éric CHALVIN- M. Patrick LE HOANG BA-  
Mme Blandine BAIN - M. Jean Frédéric  
RAZAFIARIZON - Mme Alexandra CORNARDEAU  
CHEVAS - M. Philippe SEPTIER - M. Jean Claude PONS  
Mme Corinne CELLAMARO - Mme Carine  
BONNUCELLI - Mme Emmanuelle CANTONI -  
Mme Andrée CAPPADONA - Mme Marinette  
LANGLAIS - Mme Emélie LEDUC - Mme Virginie  
FERREIRA- BARBOSA - M. Cédric BOURGON -  
M. Kevin SEBASTIAN*

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

*M. Hassan SALOUH pouvoir donné à Mme Claudy  
GIMENEZ - M. Georges VAZIA pouvoir donné à Mme  
Catherine LANZA - Mme Virginie WASSER pouvoir  
donné à Mme Christelle RIOTTON - M. Laurent THIRY  
pouvoir donné à René ARMANDO - Mme Anne Laure  
SEBBAR pouvoir donné à Mme Marion MUSSO -  
M. Michel MANAGO pouvoir donné à Mme Carine  
BONNUCELLI - M. Eric AVRIL pouvoir donné à  
Marinette LANGLAIS*

ABSENTS :

*M. Lionel TIVOLI - M. Marc POLYCARPE*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Virginie FERREIRA  
BARBOSA*

OBJET :

**DÉCISIONS  
MUNICIPALES PRISES  
PAR LE MAIRE EN  
VERTU DES  
DISPOSITIONS DE  
L'ARTICLE L.2122-22 DU  
CODE GÉNÉRAL DES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES**

Original

Expédition certifiée  
conforme

Le Maire



**N° enregistrement :**

**DE-2109-0002**

Certifié exécutoire compte tenu  
de l'affichage en Mairie :

Le / 1 OCT. 2021

Et de la transmission en Sous-  
préfecture

Le / 1 OCT. 2021

Le Maire





*Monsieur le Maire expose :*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,  
VU la délibération n° DE-2007-0003B en date du 20 juillet 2020,  
VU la délibération n°DE-2102-0027 en date du 19 février 2021,*

*Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte des décisions  
municipales suivantes :*

DC-2106-0081 DU 03/06/2021  
DC-2106-0082 DU 07/06/2021  
DC-2106-0083 DU 08/06/2021  
DC-2106-0084 DU 08/06/2021  
DC-2106-0085 DU 08/06/2021  
DC-2106-0086 DU 08/06/2021  
DC-2106-0087 DU 08/06/2021  
DC-2106-0088 DU 08/06/2021  
DC-2106-0089 DU 10/06/2021  
DC-2106-0090 DU 10/06/2021  
DC-2106-0091 DU 10/06/2021  
DC-2106-0092 DU 07/06/2021  
DC-2106-0093 annulée  
DC-2106-0094 annulée  
DC-2106-0095 DU 11/06/2021  
DC-2106-0096 DU 11/06/2021  
DC-2106-0097 DU 17/06/2021  
DC-2106-0098 DU 10/06/2021  
DC-2106-0099 DU 11/06/2021  
DC-2106-0100 DU 17/06/2021  
DC-2106-0101 DU 17/06/2021  
DC-2106-0102 DU 21/06/2021  
DC-2106-0103 DU 22/06/2021  
DC-2106-0104 DU 22/06/2021  
DC-2106-0105 DU 17/06/2021  
DC-2106-0106 DU 24/06/2021  
DC-2106-0107 DU 24/06/2021  
DC-2106-0108 DU 24/06/2021  
DC-2106-0109 DU 24/06/2021  
DC-2106-0110 DU 24/06/2021  
DC-2106-0111 DU 24/06/2021  
DC-2106-0112 DU 24/06/2021  
DC-2106-0113 DU 24/06/2021  
DC-2106-0114 DU 24/06/2021  
DC-2106-0115 DU 24/06/2021  
DC-2106-0116 DU 24/06/2021  
DC-2106-0117 DU 24/06/2021  
DC-2106-0118 DU 24/06/2021  
DC-2106-0119 DU 24/06/2021  
DC-2106-0120 DU 24/06/2021  
DC-2106-0121 DU 24/06/2021

DC-2106-0122 DU 24/06/2021  
DC-2106-0123 DU 24/06/2021  
DC-2106-0124 DU 24/06/2021  
DC-2106-0125 DU 24/06/2021  
DC-2106-0126 DU 24/06/2021  
DC-2106-0127 DU 24/06/2021  
DC-2106-0128 DU 24/06/2021  
DC-2106-0129 DU 24/06/2021  
DC-2106-0130 DU 24/06/2021  
DC-2106-0131 DU 24/06/2021  
DC-2106-0132 DU 24/06/2021  
DC-2106-0133 DU 24/06/2021  
DC-2106-0134 DU 24/06/2021  
DC-2106-0135 DU 24/06/2021  
DC-2106-0136 DU 24/06/2021  
DC-2106-0137 DU 24/06/2021  
DC-2106-0138 DU 24/06/2021  
DC-2106-0139 DU 24/06/2021  
DC-2106-0140 DU 24/06/2021  
DC-2106-0141 DU 24/06/2021  
DC-2106-0142 DU 24/06/2021  
DC-2106-0143 DU 24/06/2021  
DC-2106-0144 DU 24/06/2021  
DC-2106-0145 DU 24/06/2021  
DC-2106-0146 DU 24/06/2021  
DC-2106-0147 DU 24/06/2021  
DC-2106-0148 DU 24/06/2021  
DC-2106-0149 DU 24/06/2021  
DC-2106-0150 DU 24/06/2021  
DC-2106-0151 DU 24/06/2021  
DC-2106-0152 DU 24/06/2021  
DC-2106-0153 DU 24/06/2021  
DC-2106-0154 DU 24/06/2021  
DC-2106-0155 DU 24/06/2021  
DC-2106-0156 DU 24/06/2021  
DC-2106-0157 DU 24/06/2021  
DC-2106-0158 DU 24/06/2021  
DC-2106-0159 DU 24/06/2021  
DC-2106-0160 DU 24/06/2021  
DC-2106-0161 DU 24/06/2021  
DC-2106-0162 DU 24/06/2021  
DC-2106-0163 DU 24/06/2021  
DC-2106-0164 DU 24/06/2021  
DC-2106-0165 DU 24/06/2021  
DC-2106-0166 DU 24/06/2021  
DC-2106-0167 DU 24/06/2021  
DC-2106-0168 DU 24/06/2021  
DC-2106-0169 DU 24/06/2021  
DC-2106-0170 DU 24/06/2021  
DC-2106-0171 DU 24/06/2021  
DC-2106-0172 DU 24/06/2021  
DC-2106-0173 DU 24/06/2021

DC-2106-0174 DU 24/06/2021  
DC-2106-0175 DU 24/06/2021  
DC-2106-0176 DU 24/06/2021  
DC-2106-0177 DU 24/06/2021  
DC-2106-0178 DU 24/06/2021  
DC-2106-0179 DU 24/06/2021  
DC-2106-0180 DU 25/06/2021  
DC-2106-0181 DU 24/06/2021  
DC-2106-0182 DU 29/06/2021  
DC-2107-0183 DU 24/06/2021  
DC-2107-0184 DU 01/07/2021  
DC-2107-0185 DU 05/07/2021  
DC-2107-0186 DU 05/07/2021  
DC-2107-0187 DU 16/07/2021  
DC-2107-0188 DU 09/07/2021  
DC-2107-0189 DU 09/07/2021  
DC-2107-0190 DU 09/07/2021  
DC-2107-0191 DU 09/07/2021  
DC-2107-0192 DU 12/07/2021  
DC-2107-0193 DU 12/07/2021  
DC-2107-0194 DU 12/07/2021  
DC-2107-0195 DU 13/07/2021  
DC-2107-0196 DU 13/07/2021  
DC-2107-0197 DU 15/07/2021  
DC-2107-0198 DU 16/07/2021  
DC-2107-0199 DU 19/07/2021  
DC-2107-0200 DU 19/07/2021  
DC-2107-0201 DU 20/07/2021  
DC-2107-0202 DU 20/07/2021  
DC-2107-0203 DU 20/07/2021  
DC-2107-0204 DU 20/07/2021  
DC-2107-0205 annulée  
DC-2107-0206 DU 19/07/2021  
DC-2107-0207 DU 22/07/2021  
DC-2107-0208 DU 26/07/2021  
DC-2107-0209 DU 27/07/2021  
DC-2107-0210 DU 27/07/2021  
DC-2107-0211 DU 28/07/2021  
DC-2107-0212 DU 28/07/2021  
DC-2108-0213 DU 02/08/2021  
DC-2108-0214 DU 02/08/2021  
DC-2108-0215 DU 03/08/2021  
DC-2108-0216 DU 03/08/2021  
DC-2108-0217 DU 03/08/2021  
DC-2108-0218 DU 03/08/2021  
DC-2108-0219 DU 03/08/2021  
DC-2108-0220 DU 03/08/2021  
DC-2108-0221 DU 04/08/2021  
DC-2108-0222 DU 04/08/2021  
DC-2108-0223 DU 04/08/2021  
DC-2108-0224 DU 04/08/2021  
DC-2108-0225 DU 05/08/2021



DC-2108-0226 DU 05/08/2021  
DC-2108-0227 DU 06/08/2021  
DC-2108-0228 DU 06/08/2021  
DC-2108-0229 DU 09/08/2021  
DC-2108-0230 DU 09/08/2021  
DC-2108-0231 DU 10/08/2021  
DC-2108-0232 DU 12/08/2021  
DC-2108-0233 DU 11/08/2021  
DC-2108-0234 DU 11/08/2021  
DC-2108-0236 DU 12/08/2021  
DC-2108-0237 DU 12/08/2021  
DC-2108-0238 DU 17/08/2021  
DC-2108-0239 annulée  
DC-2109-0241 DU 02/09/2021  
DC-2109-0244 DU 03/09/2021  
DC-2109-0245 DU 07/09/2021

*Les décisions sont jointes à la présente note.*

*Les conventions annexées aux décisions sont consultables au secrétariat général.*

*Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :*

- *PRENDRE ACTE des décisions municipales jointes à la présente.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- *PREND ACTE des décisions municipales jointes à la présente.*

*Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.*

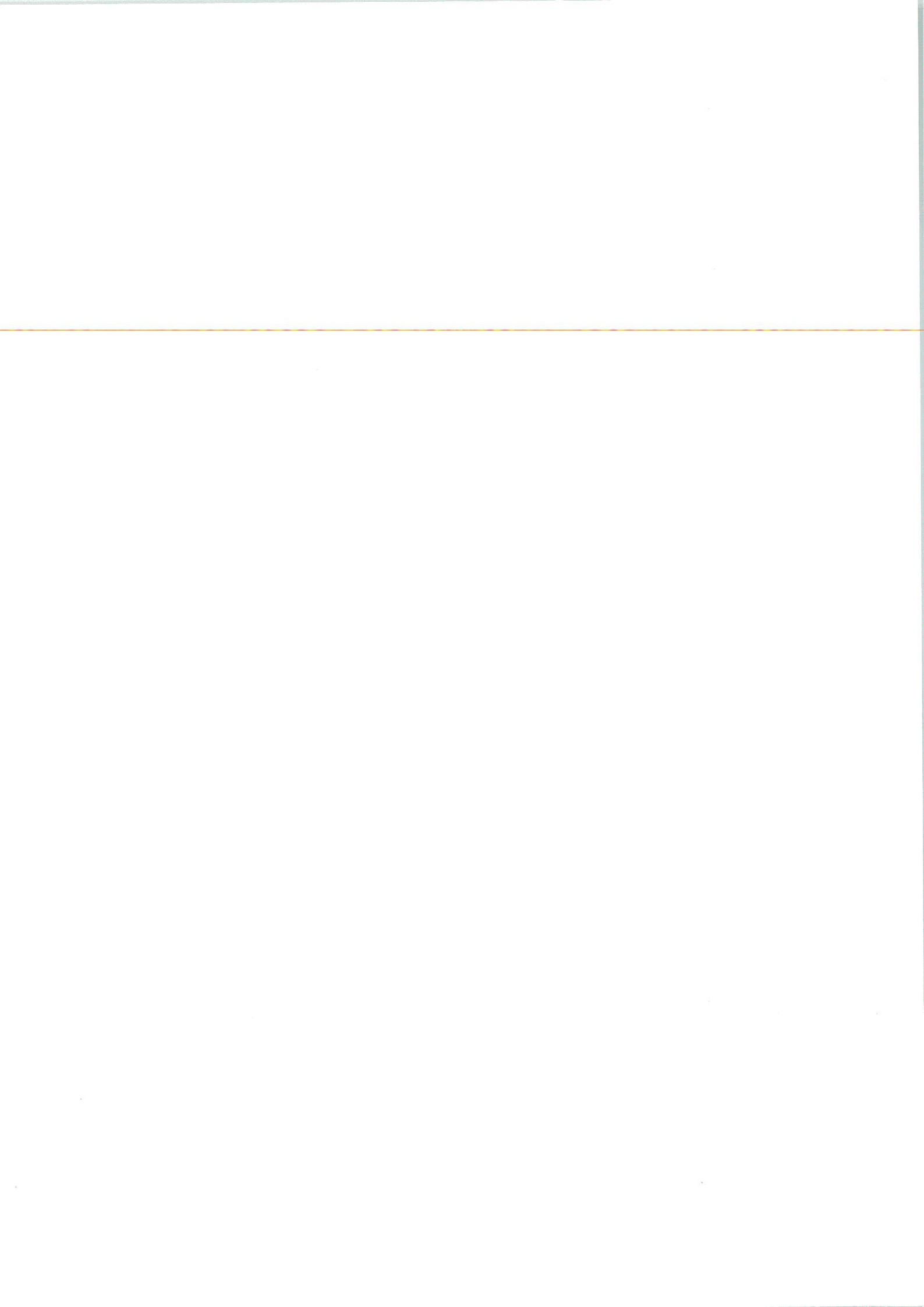
*Et ont signé au Registre les Membres présents.*

*Pour Extrait certifié conforme.*



**LE MAIRE,**

**Kevin LUCIANO**



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

---

Date de transmission de l'acte : 01/10/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/10/2021

---

Numéro de l'acte : DE-2109-0002 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210601555-20210924-DE-2109-0002-DE

---

Date de décision : 24/09/2021

Acte transmis par : SYLVIE DAS NEVES

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes



